

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE MARDI 8 MAI 2001 DANS LA SALLE DU CONSEIL, 19 h 30

1. Appel nominal
2. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

3. Lettre du conseiller M. Petryna, datée du 1^{er} mai 2001, portant sur la présentation de M. Pat Moyle, président-directeur général de l'Association des municipalités de l'Ontario, au sujet de la *Loi sur les municipalités*.
(À TITRE D'INFORMATION) 1

- M. Pat Moyle, président-directeur général de l'Association des municipalités de l'Ontario
4. Lettre de M. David Groulx, Service de santé publique de Sudbury et du district, portant sur la campagne Été actif.
(À TITRE D'INFORMATION) (PRÉSENTATION SUR RÉTROPROJECTEUR) 2

- M. David Groulx, Service de santé publique de Sudbury et du district

“TRY IT IT'S YOUR MOVE”

5. Rapport du directeur général, Santé et services sociaux, daté du 27 avril 2001, portant sur le Plan de soins aux enfants.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) (PRÉSENTATION SUR RÉTROPROJECTEUR)3-7
(Rapport – SOUS PLI SÉPARÉ)

- M. M. Mieto, directeur général, Santé et services sociaux
- M^{me} Carmen Ouellette, directrice, Services d'enfants

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

PARTIE I – ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-13 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

- | | | |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| C-1 | Rapport n° 8, procès-verbal de la réunion du 24 avril 2001 du Conseil municipal
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) | M.1-13 |
| C-2 | Rapport n° 5, procès-verbal de la réunion du 5 avril 2001 du Comité plénier –
budget
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) | M.14-17 |
| C-3 | Rapport n° 7, procès-verbal de la réunion du 1 ^{er} mai 2001 du Comité plénier –
planification
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) | M.18-36 |
| C-4 | Rapport portant sur le procès-verbal de la réunion du 1 ^{er} mai 2001 du Comité de
dépouillement des soumissions
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) | M.37-38 |
| C-5 | Rapport portant sur le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 29 mars 2001
du Sudbury Metro Centre
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) | M.39-40 |
| C-6 | Rapport portant sur le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2001 du Conseil des
Services policiers du Grand Sudbury
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) | M.41-45 |
| C-7 | Rapport n° 1, procès-verbal de la réunion du 15 février 2001 du Conseil de la
bibliothèque publique du Grand Sudbury
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) | M.46-49 |

SOUSSIONS

- | | | |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| C-8 | Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 2 mai 2001, portant sur
l'offre de soumission, contrat 2001-24, remise en état de l'asphalte et du béton.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) | 8-10 |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

C-9 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 1^{er} mai 2001, accompagné de pièces jointes, portant sur les feux d'artifice :

- 1) Relais pour la vie de l'Université Laurentienne et de la Société canadienne du cancer, le 1^{er} juin 2001
- 2) Célébrations de la fête du Canada, Science Nord, le 1^{er} juillet 2001

(2) RÉOLUTIONS PRÉPARÉES) 11-15

C-10 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 27 avril 2001, accompagné de pièces jointes, portant sur la demande de dispense du chapitre 776 du Règlement contre le bruit, (Code municipal de l'ancienne Ville de Sudbury) présentée par la Société canadienne du cancer.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 16-23

C-11 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 27 avril 2001, accompagné de pièces jointes, portant sur la demande de dispense du règlement contre le bruit (Code municipal de l'ancienne Ville de Sudbury), présentée par les groupes locaux des Harvesters of the Grace.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 24-33

C-12 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 30 avril 2001, accompagné de pièces jointes, portant sur les nominations et les démissions au sein du Conseil d'administration du Sudbury Metro Centre.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 34-37

C-13 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs, daté du 1^{er} mai 2001, accompagné de pièces jointes, portant sur la nomination des membres du Comité consultatif sur le stationnement.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 38-40

Le Comité consultatif sur le stationnement est chargé de l'examen et du développement des programmes de stationnement au centre-ville, conjointement avec le Sudbury Metro Centre. Ce comité est composé de trois représentants recommandés au Conseil par le Sudbury Metro Centre.

RÈGLEMENTS

2001-109A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY, CONFIRMER LA PROCÉDURE DU CONSEIL À L'OCCASION DE SA RÉUNION DU 8 MAI 2001.

2001-110 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER UN EMBLÈME POUR LES SERVICES D'URGENCE DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY.

Résolution 2001-225 du Conseil

2001-111Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, À SAVOIR LE RÈGLEMENT DE ZONAGE GLOBAL DE L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS ET DE L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST.

Résolution 2001-31 du Comité plénier – planification

(Ce règlement modifie le zonage de la propriété en question, « R1.D5.4-4 », dont la désignation est de résidence individuelle spéciale, de sorte à permettre la création de trois lots destinés à des résidences individuelles. La désignation « spéciale » prévoit que l'aire minimale de la façade équivaut à 30,4 mètres – Ann et Dennis Mount, promenade Yorkshire, Val-Caron.)

2001-112T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-17T, À SAVOIR LE RÈGLEMENT QUI PRÉVOIT LA NOMINATION D'AGENTS D'EXÉCUTION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX QUI APPLIQUERONT LE RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT SUR PROPRIÉTÉ PRIVÉE, 2001-16T, ET LE RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT HORS RUE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, 2001-15T.

(Ce règlement met à jour la liste d'agents surveillants du stationnement.)

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT

C-14 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 1^{er} mai 2001, portant sur l'horaire révisé des réunions du Comité plénier – planification et du Conseil municipal.

(À TITRE D'INFORMATION)

41-46

C-15 Rapport du gestionnaire des Services de vérification interne et d'évaluation du rendement, daté du 4 mai 2001, portant sur un programme d'évaluation du rendement municipal.

(À TITRE D'INFORMATION)

47-48

Ce rapport constitue une mise à jour du rapport d'information présenté au Conseil en date du 8 mars 2001 sur le programme provincial d'évaluation du rendement municipal.

- C-16 Rapport de l'administrateur en chef, daté du 2 mai 2001 et accompagné de pièces jointes, portant sur le projet « The Station » (Urbana).
(À TITRE D'INFORMATION) 49-50
- C-17 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 26 avril 2001, portant sur une vente publique en vertu de la *Loi sur les ventes pour impôts municipaux*.
(À TITRE D'INFORMATION) 51-53

PARTIE II – ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 1^{er} mai 2001 et accompagné de pièces jointes, portant sur les nominations au Conseil de la Bibliothèque publique du Grand Sudbury par les Conseils scolaires de district.

(La *Loi sur les bibliothèques publiques* régit le nombre et la répartition des représentants nommés par les conseils scolaires aux conseils de bibliothèques.

En se basant sur la formule prévue par la loi ci-haut, fondée sur une analyse des électeurs ayant le droit de vote aux élections municipales de novembre 2000, deux personnes seront nommées au conseil Rainbow District School Board (tel qu'il a été convenu avec le Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario) et une personne sera nommée au Sudbury Catholic District School Board.

En ce qui concerne les représentants des électeurs séparés de langue française, le personnel municipal recommande d'augmenter le nombre de neuf à dix. Le président du Conseil de la Bibliothèque publique du Grand Sudbury a étudié la recommandation et y consent.

Cela donnera le nombre total des nominations requises pour le Conseil de la Bibliothèque publique du Grand Sudbury.

- (1) **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE – nominations du Rainbow District School Board)**
- (2) **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE – nominations du Sudbury Catholic District School Board) (ÉLECTION REQUISE)**

- (3) 2001-114A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-23A, ÉTANT UN RÈGLEMENT PORTANT SUR L'EFFECTIF ET LA COMPOSITION DU CONSEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU GRAND SUDBURY, EN AUGMENTANT LE NOMBRE DE MEMBRES DE NEUF À DIX.
- (4) RÉSOLUTION PRÉPARÉE – 1 nomination du Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario)

MOTIONS

(AUCUNE)

ADDENDA

PÉRIODE DES QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

R-2 Présenté par le conseiller Dupuis :

Que l'article 22.6 (Levée de séance – poursuite de la séance – Levée de séance automatique – dérogation) du règlement de procédure 2001-03, tel qu'il a été modifié, le soit à nouveau en éliminant les mots « *avec l'approbation unanime de tous les membres présents* » et en les remplaçant par « **à moins d'être décidé par résolution adoptée par une majorité des deux tiers des membres présents** ».

Le suivant s'applique en vertu de l'article 45 (modification) du règlement de procédure 2001-03 :

« On peut abroger, modifier et changer toute disposition du règlement de procédure, ou y ajouter, par un vote de la majorité, pourvu qu'un avis de motion à cet effet ait été présenté à une réunion antérieure du Conseil. Le Conseil n'a pas le droit de suspendre un tel avis de motion.

Puisque la motion du conseiller a pour effet de modifier les règles du Conseil portant sur la levée des séances, elle est inscrite à l'ordre du jour afin de répondre aux exigences de l'article 45. Elle sera ensuite portée à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 22 mai 2001, pour débat et vote. Un règlement de modification sera également préparé au cas où le Conseil adopte la motion.

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

***{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION
APRÈS 22 H.}***

2001-05-04

**THOM M. MOWRY
GREFFIER MUNICIPAL**

**GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**